Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260724-DELIB2240726-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 24/07/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 11.

L'an deux mil vingt-six, le 24 juillet à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 20/07/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS, Guénolé LAVAL.
Secrétaire de séance : Jacques THORAVAL.

2- Demande d'utilisation de la salle pour des cours de Pilate

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de mise à disposition de la salle polyvalente d'une professeure de Pilates certifiée, professeure d'Activité Physique Adaptée et professionnelle de la Prévention Santé pour un cours de Pilates hebdomadaire les lundis à 17h30 à la salle polyvalente à partir de septembre.

M. le Maire propose de répondre favorablement à cette demande avec une participation financière de 15,00 € par séance demandée à la professeure pour notamment compenser les frais d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.